



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DES VALLÉES
DU GIROU DE L'HERS DE LA SAVE
ET DES COTEAUX DE CADOURS
1601, chemin des 3 ponts
Saint Caprais
31330 GRENADE SUR GARONNE
Tél : 05.34.27.59.37
Port. 06 43 27 82 98
Mail : accueil@aep-nord31.fr

PROCES-VERBAL
DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt septembre à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni, au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Caubiac, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président du Syndicat, sur convocation qui leur a été adressée le 14 septembre 2022, suite au Comité Syndical convoqué pour le mardi 13 septembre 2022 qui n'a pu se tenir, le quorum n'étant pas atteint.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Lamarque, Président.

Etaient présents(es) :

MONSIEUR LAMARQUE JACQUES, MADAME MOUNIR BEATRICE, MONSIEUR PEROTIN REMI, MONSIEUR PEYRANNE LAURENT, MADAME PONTAC MICHELLE (SUPPLEANTE), MONSIEUR CROS GILLES, MONSIEUR VIEIL DOMINIQUE (SUPPLEANT), MONSIEUR BEGUE PASCAL, MADAME VIGUERIE NICOLE, MONSIEUR BAGUR SERGE, MONSIEUR OLIVEIRA SOARES HENRI, MADAME DARGASSIES CECILE

Absents titulaires :

MONSIEUR TOPOROWSKI LAURENT, MONSIEUR BRANDO PASCAL, MONSIEUR TAUPIAC JOSEPH, MONSIEUR LAFFONT DIDIER, MONSIEUR WASTJER MICHEL, MONSIEUR HUAN MARC, MONSIEUR LAGORCE PATRICE, MONSIEUR DULONG DENIS, MADAME GIBERT JANINE, MADAME D'ANNUNZIO MONIQUE, MONSIEUR GAUDIN JEAN-YVES, MONSIEUR FONOLLOSA JEAN-GEORGES, MONSIEUR MOIGN JEAN-LOUIS, MONSIEUR DUCHENE MARULLAZ PIERRE, MONSIEUR BARTHES PIERRE, MADAME BEAUD EDEVINA, MONSIEUR MARIN YANNICK, MONSIEUR BARBREAU ROBERT, MONSIEUR GENSSLER BERNARD, MONSIEUR REGNARD ARMAND, MONSIEUR CADAMURO DANIEL, MONSIEUR MOUMENE MOHAMED, MADAME FERRERI ARLETTE, MONSIEUR SILLIEN JEAN-LUC, MONSIEUR AUSSEL EDMOND, MONSIEUR FRANCOU DIDIER, MADAME RIEU MARIE-ANDREE, MONSIEUR BOULISSIERE JEAN-EMMANUEL, MONSIEUR CLAVEL FREDERIC, MONSIEUR HINAUX ALAIN-JEAN

Secrétaire de séance : Monsieur VIEL Dominique

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants
40	12	5	17



Séance du 13 septembre 2022 :

Présentation du projet photovoltaïque par la société :

- URBASOLAR, Monsieur PICART
- E-SWEET ENERGIES, Monsieur MORMICHE

Présentation en annexe.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Modification des statuts du Syndicat

2022-032 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite au transfert de la trésorerie de Fronton à Grenade, les statuts du syndicat ne sont plus à jour.

La préfecture précise que les mentions obligatoires inscrites dans les statuts sont prévues à l'article L.5211-5-1 du CGCT. Cet article ne mentionne pas la désignation du comptable public dans les statuts. En effet, si le comptable public est désigné dans les statuts, les statuts doivent être modifiés en cas de changement de trésorerie.

Dans le cas d'espèce, le Président invite donc l'assemblée à modifier les statuts du syndicat en supprimant l'article 14.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De supprimer l'article 14 des statuts du syndicat

3. Création d'un poste responsable des affaires générales

2022-033 CREATION D'UN POSTE RESPONSALBE DES AFFAIRES GENERALES

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la disponibilité pour convenances personnelles à compter du 07/11/2022 d'un agent exerçant les missions de « Responsable des affaires générales », il convient de renforcer les effectifs du siège du syndicat.

L'opération de recrutement a été lancée début juin.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L. 332--8-2 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public.

Le président propose à l'assemblée de créer un emploi de Responsable des affaires générales à temps complet dont les missions principales seront le suivi des dossiers administratifs en lien direct avec le Président du syndicat et les vice-Présidents, le contrôle de gestion, la comptabilité générale et les ressources humaines. Cet agent aura la responsabilité du siège du syndicat et encadrera une équipe de 3 agents.

Le Président propose à l'assemblée d'ouvrir le poste sur les grades suivants : rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, attaché.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical

DECIDE

- La création à compter du 7/11/2022 d'un emploi Responsable des affaires générales à temps complet sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, attaché. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou, à défaut un contractuel sur la base de l'article L. 332-8-2°
- Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Le tableau des emplois sera modifié.

ANNEXE - TABLEAU DES EFFECTIFS au 07/11/2022

Filière Administrative

Postes	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet	Dont contractuels
ATTACHÉ	A	1	0	0	0
REDACTEUR	B	1	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	5	5	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	2	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	5	5	1	0

Filière Technique

Postes	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet	Dont contractuels
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	1	0	0
TECHNICIEN	B	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	0	0	0

4. Modification du poste assistant comptable passage à temps complet

2022-034 MODIFICATION DU POSTE ASSISTANTE COMPTABLE PASSAGE A TEMPS COMPLET

Un poste d'assistante comptable a été créé par la délibération 2021_043 sur un temps non complet (32h/semaine).

Au regard des besoins du service (le siège du syndicat), il convient de transformer cet emploi en temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical

- **DECIDE** de transformer l'emploi d'assistante comptable sur un grade d'adjoint administratif d'un temps non complet à un temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **MODIFIE** le tableau des emplois

ANNEXE - TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} janvier 2023

Filière Administrative

Postes	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet	Dont contractuels
ATTACHÉ	A	1	1	0	0
REDACTEUR	B	1	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	5	5	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	2	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	5	5	0	0

Filière Technique

Postes	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet	Dont contractuels
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	1	0	0
TECHNICIEN	B	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	0	0	0

5. Tarification eau 2023

2022-035 TARIFICATION EAU 2023

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'il y a lieu de se prononcer sur les tarifs pour l'année 2023.

Conformément au principe de lissage validé par l'Assemblée pour atteindre un prix unique en 2026, il est proposé à l'Assemblée :

- D'augmenter le prix de l'eau sur l'unité Save de 3.5%
- De maintenir le prix de l'eau sur l'unité Hers
- De maintenir les autres tarifs déjà harmonisés

Monsieur le Président propose donc les tarifs suivants pour 2023 :

Désignation	Unité	Tarifs 2022	Tarifs 2023 proposés
		HT	HT
Eau	m ³	1,41€ (HERS)/1,23€ (SAVE)	1,41€ (HERS)/1,27€ (SAVE)
Redevance Fixe		43,50 €	43,50 €
Location Compteur	15	9,00 €	9,00 €
Location Compteur	20	12,00 €	12,00 €
Location Compteur	30	15,50 €	15,50 €
Location Compteur	40	20,00 €	20,00 €
Location Compteur	50	25,00 €	25,00 €
Location Compteur	60-65	25,00 €	25,00 €
Location Compteur	80	30,00 €	30,00 €
Location Compteur	100	40,00 €	40,00 €
Location Compteur	125	50,00 €	50,00 €
Location Compteur	150	50,00 €	50,00 €
Location Compteur	200	60,00 €	60,00 €
Pose Compteur	15	70,00 €	70,00 €
Pose Compteur	20	75,00 €	75,00 €
Pose Compteur	30	197,00 €	197,00 €
Pose Compteur	40	272,00 €	272,00 €
Pose Compteur	50	466,00 €	466,00 €
Pose Compteur	65	466,00 €	466,00 €
Pose Compteur	80	466,00 €	466,00 €
Pose Compteur	100	466,00 €	466,00 €
Pose Compteur	125	540,00 €	540,00 €
Pose Compteur	150	540,00 €	540,00 €
Pose Compteur	200	650,00 €	650,00 €
Frais d'accès au service	1	25,00 €	25,00 €
Frais d'accès au service nouveau branchement (hers)/ mise en service (save)	1	105,00 €	105,00 €
Ouverture/fermeture compteur	1	75,00 €	75,00 €
Relevé intermédiaire	1	65,00 €	65,00 €
Etalonnage des compteurs	1	75,00 €	75,00 €

Oui l'exposé du Président, le conseil syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les tarifs présentés ci-dessus qui seront appliqués pour les factures de l'année **2023**.

M. OLIVEIRA SOARES Henri, interroge :

« *Hers n'augmente pas ?* »

M. LAMARQUE Jacques, explique :

« *Non, on continue le principe de lissage pour un atterrissage au prix unique en 2026.* »

M. OLIVEIRA SOARES Henri, ajoute :

« *Hers continue à investir ?* »

M. LAMARQUE Jacques, confirme :

« *Hers investie 0.6 million.* »

6. Décision modificative N°2

Monsieur le Président précise que le serveur acheté en 2017 est arrivé à échéance de sa garantie. Son remplacement a été validé en juillet 2023 pour un montant de 20 000 € HT avec une mise place initialement prévue en début d'année 2023.

Au regard des pannes observées pendant l'été, la livraison de ce nouveau serveur a été avancée au mois d'octobre. La décision modificative n°2 propose d'augmenter le poste 2183 et 2051 pour anticiper le remplacement du serveur sur 2022. Le chapitre des dépenses imprévues permet de financer cette opération.

Par ailleurs la régularisation d'opération patrimoniale implique de prévoir des crédits au chapitre 20 – article 2033 pour 1 000 € en dépenses compensé par des recettes au chapitre 23 – article 2315

200072114	SIE Girou Hers Save et Coteaux Cadours	DM n°2	2022
Code INSEE	EAU		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (Investissement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (Investissement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000.00 €	21 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total Général		1 000.00 €		1 000.00 €

- Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité
- **ACCEPTÉ LA DECISION MODIFICATIVE 2**
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

M. OLIVEIRA SOARES Henri, demande :

« Avez-vous pensé au Cloud ? »

Mme BOISELLIER Valérie, répond :

« Nous avons déjà un espace de stockage dans le CLOUD »

M. OLIVEIRA SOARES Henri, demande :

« Quel âge a le serveur ? »

Mme BOISELLIER Valérie, répond :

5 ans

M. OLIVEIRA SOARES Henri, précise :

Un serveur puissant c'est 2 ou 3 ans.

7. Attribution subventions 2022 Conseil Départemental

2022-037 – ATTRIBUTION SUBVENTION 2022 CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Président présente la notification des subventions accordées par le conseil départemental pour les projets présentés dans le cadre de la programmation 2022 :

Les subventions pour la programmation 2022 ont été examinées par le conseil départemental lors de sa séance du 28 juin 2022. Les subventions suivantes ont été accordées :

Travaux inscrits avec attribution directe de la subvention : 165 855,06 €

Commune	Unité	Nature des travaux	Montant demandé	Montant retenu	Montant subvention
LE CASTERA	SAVE	RD93A – Route de Lasserre – réhabilitation réseau - 1ère tranche financière et solde	489 838,87 €	489 340,50 €	97 868,10 €
GRENADE SUR GARONNE	USINE	DUP Lac de Castelet - étude complémentaire - 2ème tranche financière et solde	75 711,00 €	47 367,67 €	14 210,30 €
Territoire du syndicat	HERS	Branchements en plomb	72 240,00 €	72 400,00 €	14 480,00 €
SAINT SAUVEUR	HERS	chemin de la Fiou-Cimetière – renouvellement 96 ml 53/63 et reprise de 5 branchements - 1ère tranche financière et solde	49 816,65 €	49 086,90 €	9 817,38 €
CEPET	HERS	D14 -chemin du Tucol-route de Toulouse – reprise du maillage et renouvellement des vannes - 1ère tranche financière et solde	39 063,96 €	38 390,41 €	7 678,08 €
BRETX	SAVE	Renforcement du réseau AEP chemin de la Charlane	109 006,43 €	109 006,00 €	21 801,20 €

Pour ces dossiers, les demandes de paiement vont être envoyées dès que les travaux sont terminés.

Travaux inscrits sans attribution directe de la subvention : 141 199,67 €

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Conseil Départemental a inscrit, lors de la séance du 28 juin 2022 au Programme Départemental 2022 les subventions sans attribution directe :

Commune	Unité	Nature des travaux	Montant demandé	Montant retenu	Montant subvention
MERENVIELLE	SAVE	Route de Bouconne - réhabilitation réseau - 1ère tranche financière	411 067,15 €	205 000,00 €	41 000,00 €
GRENADE SUR GARONNE	USINE	Optimisation de la filtration par un médiafiltrant plus performant - 1ère tranche financière	300 000,00 €	45 000,00 €	9 000,00 €
SAINT SAUVEUR	HERS	RD 20 route de Saint Jory partie 2 – renforcement réseau fonte DN 100 et reprise de 12 branchements + reprise demi chaussée - 1ère tranche financière	225 403,24 €	112 000,00 €	22 400,00 €
LARRA	SAVE	Chemin de Londery - réhabilitation réseau - 1ère tranche financière	200 867,13 €	100 000,00 €	20 000,00 €
VACQUIERS	HERS	RD 30 A route de Villematier – renouvellement réseau fonte PVC 75 630 ml sous accotement / reprise d'un branchement - 1ère tranche financière	132 832,02 €	66 000,00 €	13 200,00 €
DAUX	SAVE	Route de Merville – RD 37 - réhabilitation réseau - 1ère tranche financière et solde	75 457,52 €	74 727,25 €	14 945,45 €
VILLENEUVE-LES- BOULOC	HERS	RD 30 Ancienne gare – déplacement canalisation 221m PVC 75 + reprise 5 BP-1ère tranche financière et solde	65 817,59 €	65 087,84 €	13 017,57 €
GARAC	SAVE	Monplaisir - réhabilitation réseau - 1ère tranche financière et solde	38 913,91 €	38 183,25 €	7 636,65 €

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité :

1. **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour les attributions des Subventions relatives aux travaux listées ci-dessus
2. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à ces opérations.
3. Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

8. Rectificatif amortissement du bien S463

2022-038 RECTIFICATIF AMORTISSEMENT DU BIEN S463

Le président explique que le bien S463 - FRAIS D'ETUDE SUR REHABILITATION DISPOSITIF PROTECTION STATION LAUNAC a été trop amorti suite à une erreur de durée d'amortissement lors de la création de la fiche du bien (2 ans au lieu de 5).

Il convient de régulariser la fiche du bien S463

Montant du bien : 2 650 € HT

Durée d'amortissement : 5 ans

Année	Montant amorti	Total amorti
2018	1325 €	1325 €
2019	530 €	1855 €
2020	530 €	2 385 €
2021	530 €	2 915 €
2022	530 €	3 445 €

Soit un écart de 795 € de « trop amorti » sur ce bien.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à régulariser l'amortissement du bien S463 en reversant 795 € au 1068

9. Rectificatif amortissement du bien S463

2022-039 AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT DE MAINTENANCE XYLEM

Monsieur le Président expose au Comité Syndical le contrat avec la société XYLEM pour des prestations de maintenance (pièces et mains d'œuvre) sur les 2 ozoneurs de l'usine.

Objet : maintenance des ozoneurs sur l'Usine de Saint Caprais

Durée du contrat : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Coût annuel : 8 182,32 € HT

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer à ce sujet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance XYLEM et toutes les pièces relatives à ce dossier.

10. Autorisation signature contrat de maintenance Xylem

2022-039 AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT DE MAINTENANCE XYLEM

Monsieur le Président expose au Comité Syndical le contrat avec la société XYLEM pour des prestations de maintenance (pièces et mains d'œuvre) sur les 2 ozoneurs de l'usine.

Objet : maintenance des ozoneurs sur l'Usine de Saint Caprais
Durée du contrat : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023
Coût annuel : 8 182,32 € HT

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer à ce sujet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance XYLEM et toutes les pièces relatives à ce dossier.

11. Autorisation signature contrat de maintenance XYLEM

2022-040 CHOIX DU NOM DE DOMAINE SITE INTERNET

Monsieur le Président expose au Comité Syndical, qu'un groupe de travail avec des agents du syndicat a été mis en place pour la refonte et mise à jour du site internet. Ce site doit permettre de développer les relations et les échanges d'informations entre le Syndicat et ses abonnés.

Pour faciliter le référencement du site dans les moteurs de recherche il propose le nom suivant : www.sie-hersgirusavecadours

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer à ce sujet.

DECIDE,

à 17 voix pour
à 1 voix contre
à 0 abstention

D'AUTORISER Monsieur le Président de retenir le nom de domaine suivant : www.sie-hersgirusavecadours et à signer le toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. OLIVEIRA SOARES Henri, demande :

« Il y aura ça dans nos mails »

Mme BOISELLIER Valérie, répond :

« Non, les adresse mail conservent leur extension aep-nord31.fr. »

12. Questions diverses

Extension de l'usine

- Début des travaux : le 05 septembre 2022
- Ce projet d'extension inclus la mise en place du traitement des boues pour les 3 files

Mme. VIGUERIE Nicole, demande :

« Qu'on rappelle la date du début. »

M. LAMARQUE Jacques, répond :

« La première étude a débuté en 2014. »

Travaux médiat filtrant file 2

- Bon résultat de filtration
- Economie d'eau et d'énergie
- La consultation pour le marché des travaux est en cours.

Chlorure de vinyle de monomère

- Courrier de l'ars nous demandant d'engager un état des lieux des canalisations en pvc antérieur à 1980 a risque de migration de CVM
- Rappel de la procédure d'analyses demandée par l'ARS :
 - o Organiser les mesures sur l'ensemble des tronçons
 - o Après purge de la canalisation, une 2ème analyse est prévue sur les résultats non conformes
 - o Si la non-conformité persiste, il faut procéder au renouvellement de la conduite
- Actions engagées par le Syndicat :
 - o Prélèvement et analyse sur 32 points en juin 2022
 - o Pour les 3 résultats dépassant la norme à 0,5, une purge a été réalisée et un nouveau test a été effectué. Il reste un point qui dépasse la norme pour lequel des travaux sont prévus fin septembre pour renouveler la conduite incriminée (125000 € HT)
 - o Inventaire cartographique de toutes les antennes desservies par du PVC pour un 2^{ème} train d'analyse.
- L'ARS se charge de la communication aux abonnés sur ce dossier.

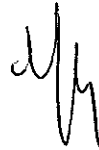
Aucune prise de parole n'est demandée ;

Le Président clôt la séance.

--- Séance levée à 19h30 ---

Le secrétaire de séance,
Dominique VIEL

Le Président,
Jacques Lamarque



Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical

Séance du 20 septembre 2022

LAMARQUE Jacques	TOPOROWSKI Laurent	MOUNIR Béatrice	PEROTIN Rémi
PEYRANNE Laurent	BRANDO Pascal	TAUPIAC Joseph	LAFFONT Didier
WASTJER Michel	CROS Gilles	HUAN Marc	LAGORCE Patrice
DULONG Denis	BEGUE Pascal	GIBERT Janine	D'ANNUNZION Monique
GAUDIN Jean-Yves	FONOSOLLA Jean- Georges	MOIGN Jean-Louis	DUCHENE MARULLAZ Pierre
BARTHES Pierre	BEAUD Edevina	MARIN Yannick	COEUGNET Jean-Louis
GENSSLER Bernard	VIGUERIE Nicole	REGNARD Armand	CADAMURO Daniel
MOUMENE Mohamed	BAGUR Serge	FERRERI Arlette	OLIVEIRA SOARES Henri
SILLIEN Jean-Luc	AUSSEL Edmond	FRANCOU Didier	RIEU Marie-Andrée
DARGASSIES Cécile	BOULISSIERE Jean- Emmanuel	CLAVEL Frédéric	HINAUX Alain-Jean

ANNEXE



e-sweet
ENERGIES

URBASOLAR

Projet de parc solaire photovoltaïque de Grenade



PRÉSENTATION DES ACTEURS



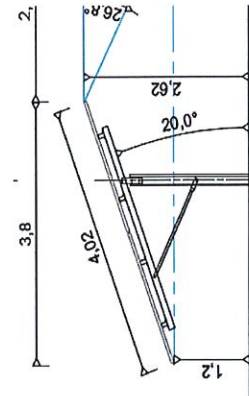
> **Présentation du projet** aux collectivités locales

> **Contractualisation foncière** avec les propriétaires terriens



> Financement et suivi des **études techniques** et **environnementales**

> Dépôt, suivi et **obtention des permis de construire**



> Obtention d'un **contrat d'achat d'électricité**

> **Financement** en fonds propres + Dette bancaire



> **Sourcing** matériel

> **Chantier**

> **Raccordement** au réseau



> **Revenus** provenant de la production d'électricité

> **Maintenance** des centrales

> **Maintenance** des sites



Un acteur majeur du photovoltaïque



222 M€
CA au
30/04/2021



300
collaborateurs



12 GW
Construits à
horizon 2030



1 Milliard €
d'investissements
réalisés



360 000
Personnes
alimentées en
électricité verte



N°2 des AO
CRE avec 970 MW
remportés

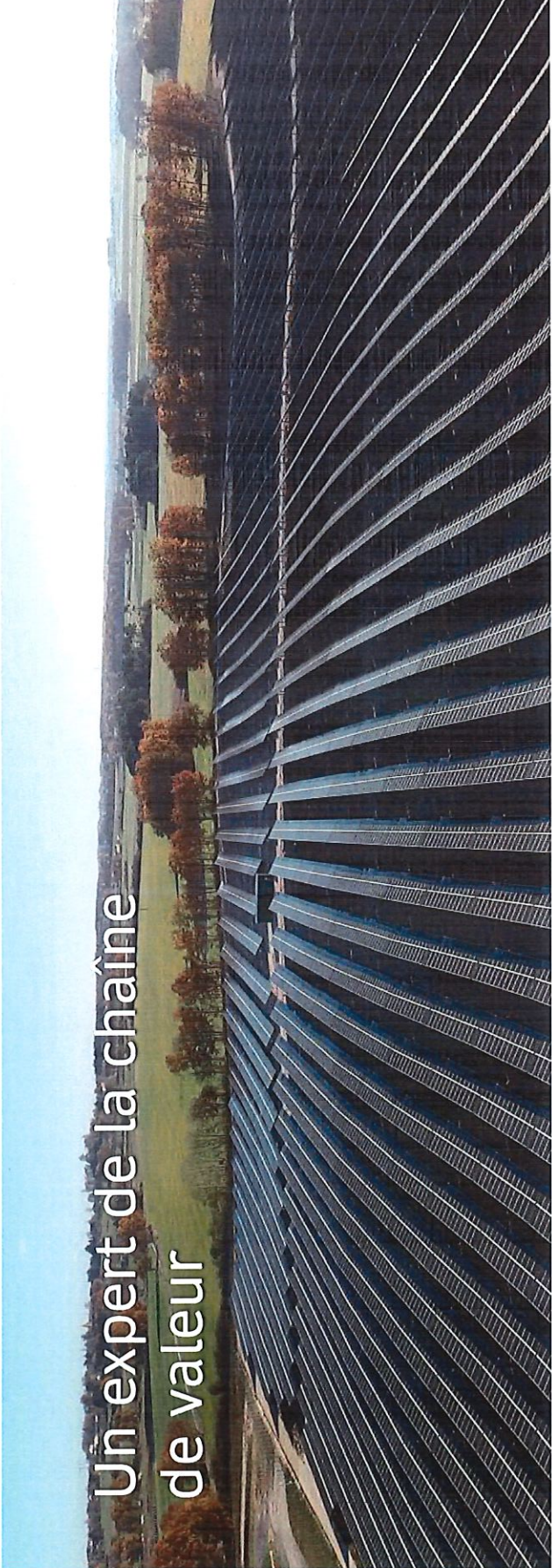


+100%
Doublement du
volume d'activité
sur l'exercice
2020



Filiale du groupe
depuis 2019

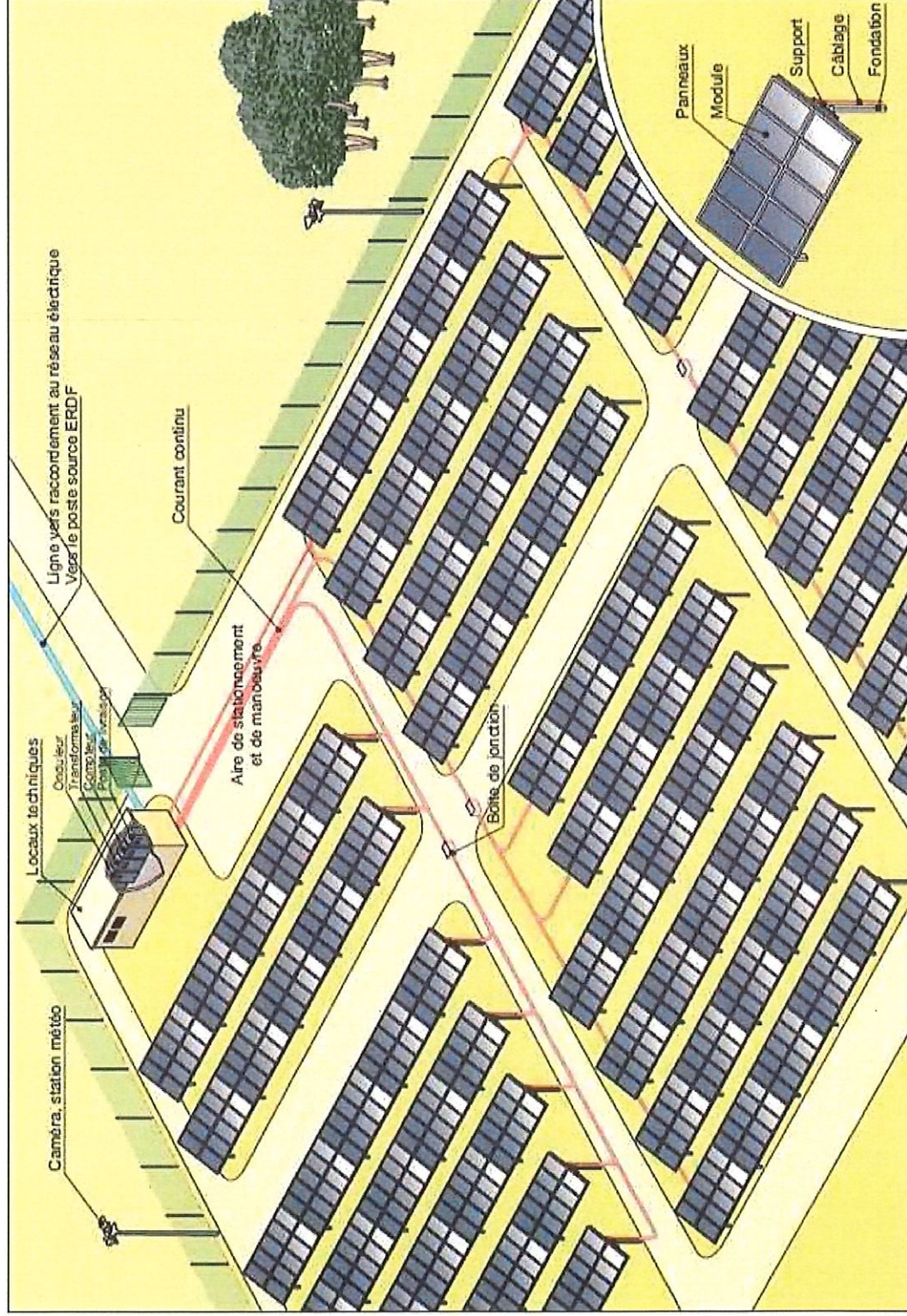
Un expert de la chaîne de valeur



FONCTIONNEMENT D'UN PARC SOLAIRE



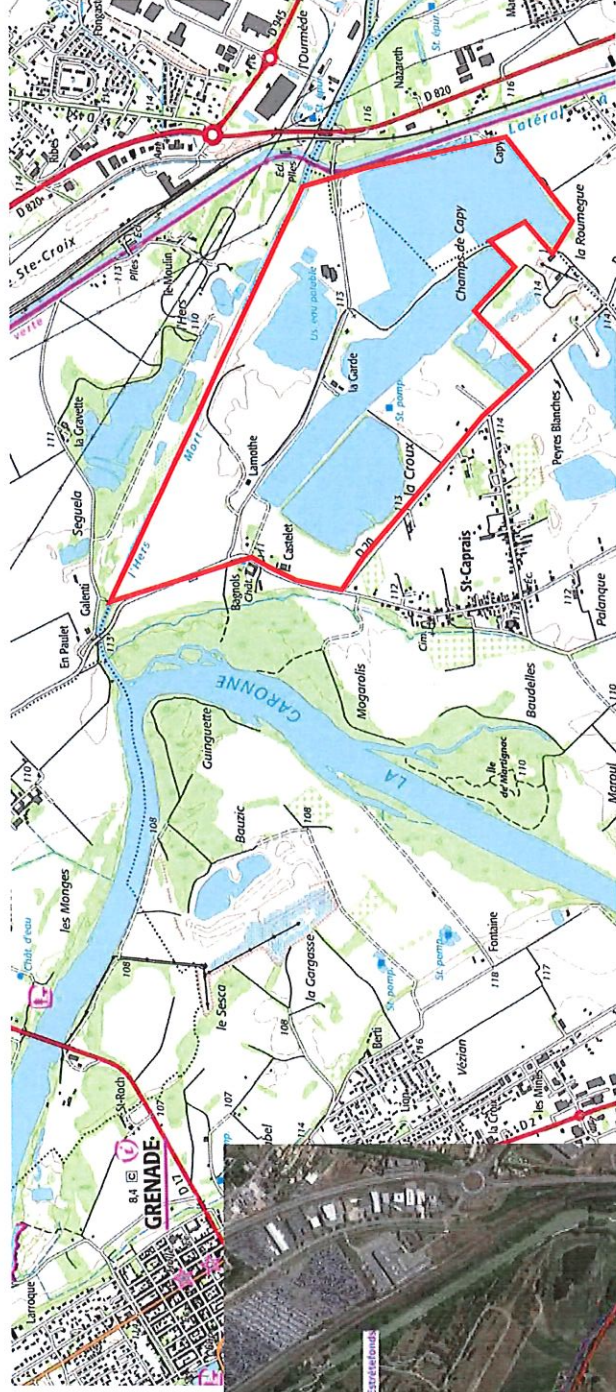
e-sweet
ENERGIES



AIRE D'ÉTUDE DU PROJET



90 ha de terrains + 105 ha de lacs =
195 ha d'aire d'étude



Description du site

- > **Lamothe** : ancienne ISDI (installation de stockage de déchets inertes)
- > **Au Pont** : friche herbacée au Nord du chemin des trois Ponts – jachère au Sud du chemin – Ancienne carrière alluvionnaire
- > **Castelet** : anciens terrains agricoles appartenant au Syndicat intercommunal de production d'eau potable – Ancienne carrière alluvionnaire

ÉTAT INITIAL AU PONT ET CASTELET



A l'intérieur des périmètres de captage d'eau potable => plus d'intrant chimique ou organique => activité agricole restreinte



IMPLANTATION PROJÉTÉE



e-sweet
ENERGIES



SURFACES

Aire d'étude : 195 ha

Surface totale clôturée : 25 ha

Surface Syndicat clôturée : 11,8 ha

FICHE D'IDENTITÉ

Puissance totale installée

26,5 MWC

Production d'électricité par an

35 000 000 kWh

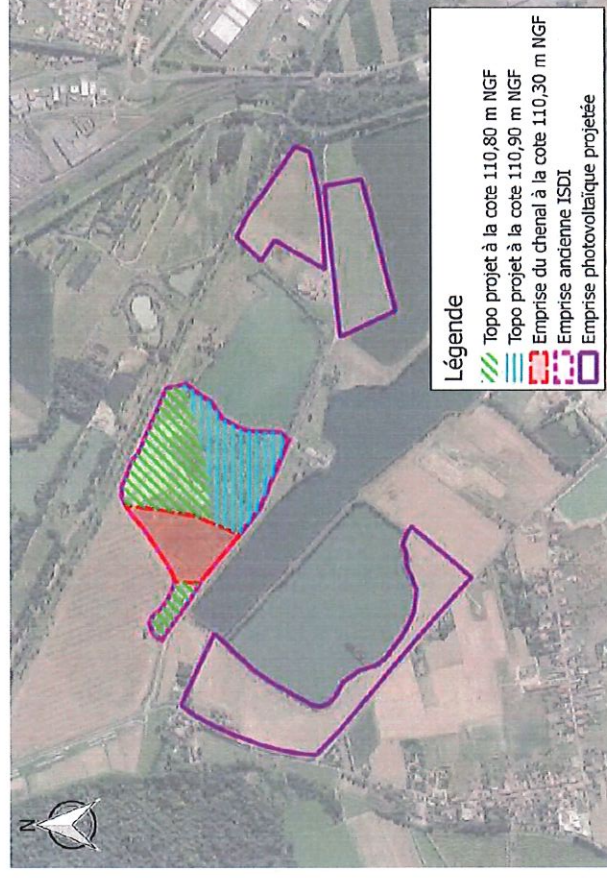
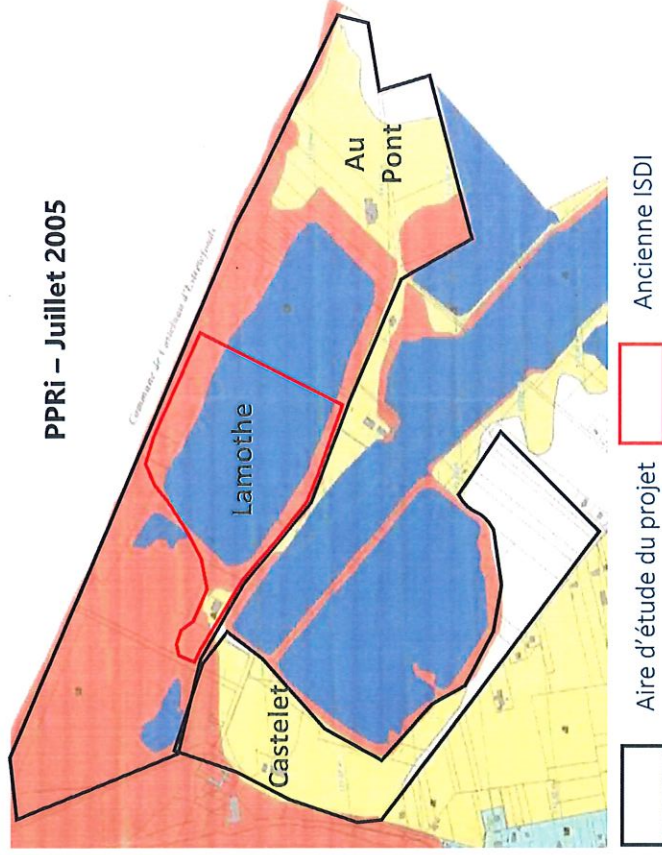
Equivalence de consommation électrique par an

16 000 personnes

Emissions de CO2 évitées sur 35 ans

22 000 tonnes

ÉTUDE HYDRAULIQUE



Amélioration du risque inondation et mise en sécurité des bâtis environnants

- > **Création d'un chenal d'écoulement des eaux en cas de crue exceptionnelle d'une surface 4 ha**
- > **Nivellement de la partie photovoltaïque sur l'ISDI sur 14 ha**
- > **Volume remanié : environ 110 000 m3 de déblais/remblais**

IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS



e-sweet
ENERGIES



Projet

- Accès avec portail
- Clôture
- ☐ Poste de livraison
- ☐ Poste de transformation
- ☐ Table solaire photovoltaïque
- ☐ Aire de pompage
- ☐ Porteau ENEDIS
- ☐ Piste principale
- ☐ Piste secondaire
- ☐ Chemin piétonnier-vélo

Les sensibilités liés aux habitats

- ☐ Nulle
- ☐ Très faible
- ☐ Faible
- ☐ Modérée
- ☐ Moyenne

CHOIX D'IMPLANTATION

Le projet a fait l'objet d'une **étude d'impact environnementale complète** :

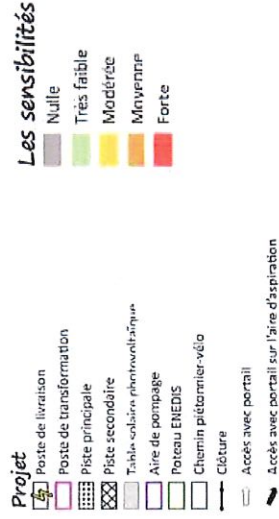
- > **9 campagnes d'inventaire faune/flore** sur les 4 saisons entre mars 2018 et décembre 2020
- > 90 ha de terrains + 105 ha de lacs = **195 ha d'aire d'étude**

Les sensibilités liés aux habitats sur la zone d'implantation sont **nuls** (anciens terrains cultivés) à **faibles** (prairie herbacée fauchée).

IMPACTS SUR LA FAUNE



Les sensibilités liées à la faune



CHOIX D'IMPLANTATION

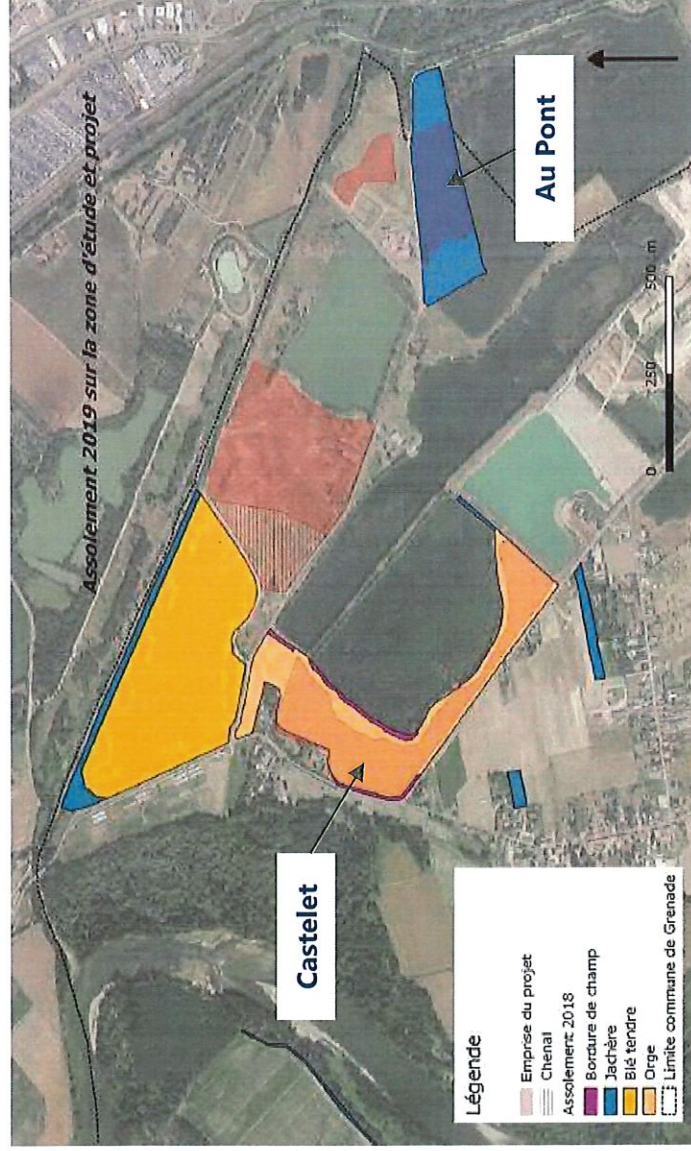
Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale complète + une étude d'incidence Natura 2000 :

- > 9 campagnes d'inventaire faune/flore sur les 4 saisons entre mars 2018 et décembre 2020
- > 90 ha de terrains + 105 ha de lacs = 195 ha d'aire d'étude

Les sensibilités liées à la faune sur la zone d'implantation sont **très faibles** (anciens terrains cultivés) à **modérées** (liés aux mouvements de terres non autorisés sur la zone rudérale anthropisée de l'ancienne ISDI).

Le projet a soigneusement **évit  toute implantation sur ou   proximit  imm diate des lacs** qui pr sentent les enjeux environnementaux majeurs de la zone (avifaune hivernante et

ÉTUDE AGRICOLE



Constats

Arrêté préfectoral portant sur la protection de la prise d'eau à la Garonne à St Jory (périmètre de protection rapprochée de la zone de captage d'eau)

=> **restreint fortement les activités de productions agricoles dans le périmètre de protection rapprochée**

Ces interdictions ou restrictions ont pour objectif d'éviter tout risque de pollution ou atteinte de quelque nature que cela soit au captage

La perte de vocation agricole des terrains est liée à la réglementation du périmètre de protection rapprochée de captage d'eau

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT LOCAL

1. **Mise à disposition gratuite de la zone du chenal (4,15 ha)** à l'Espace Test intercommunal (maraîchage)
2. **Aménagement et fourniture d'équipements agricoles** de la zone du chenal
3. **Mise à disposition** de la Ferme du Castelet et du terrain adjacent (1 ha)
4. Gestion de la prairie du parc par **fauche** => **paillage sur la zone maraîchère**
5. Volonté d'implanter une **activité apicole** locale

MESURES PAYSAGÈRES



URBASOLAR
e-sweet
ENERGIES



Photomontage 2 sans haie



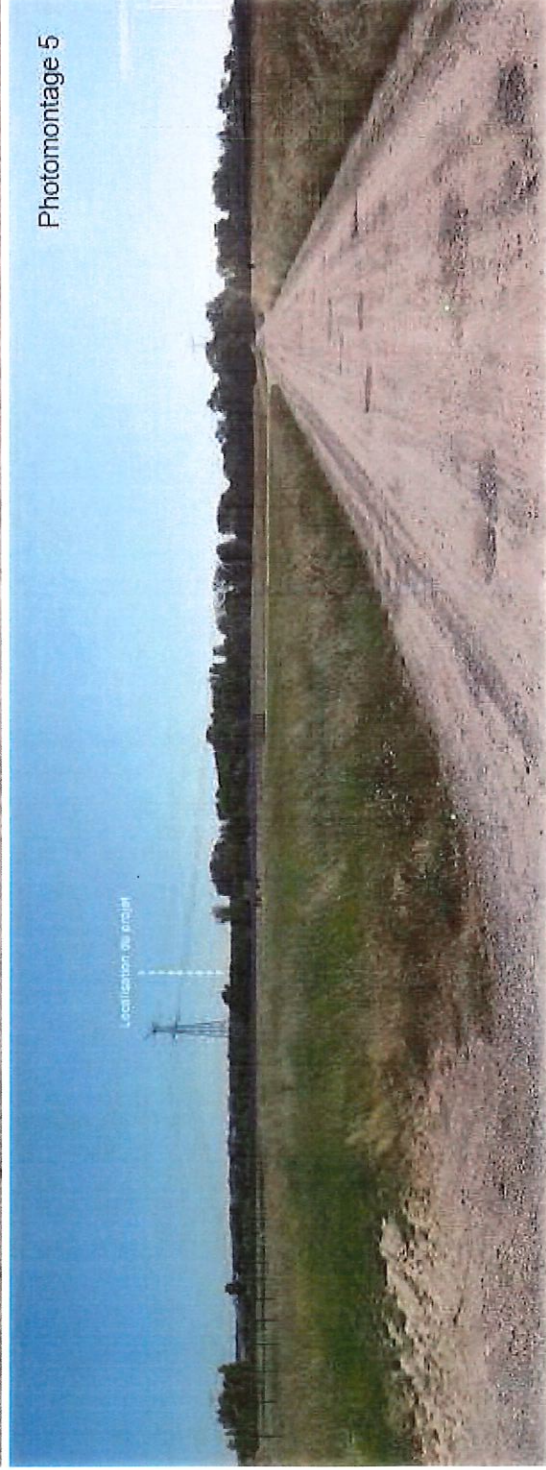
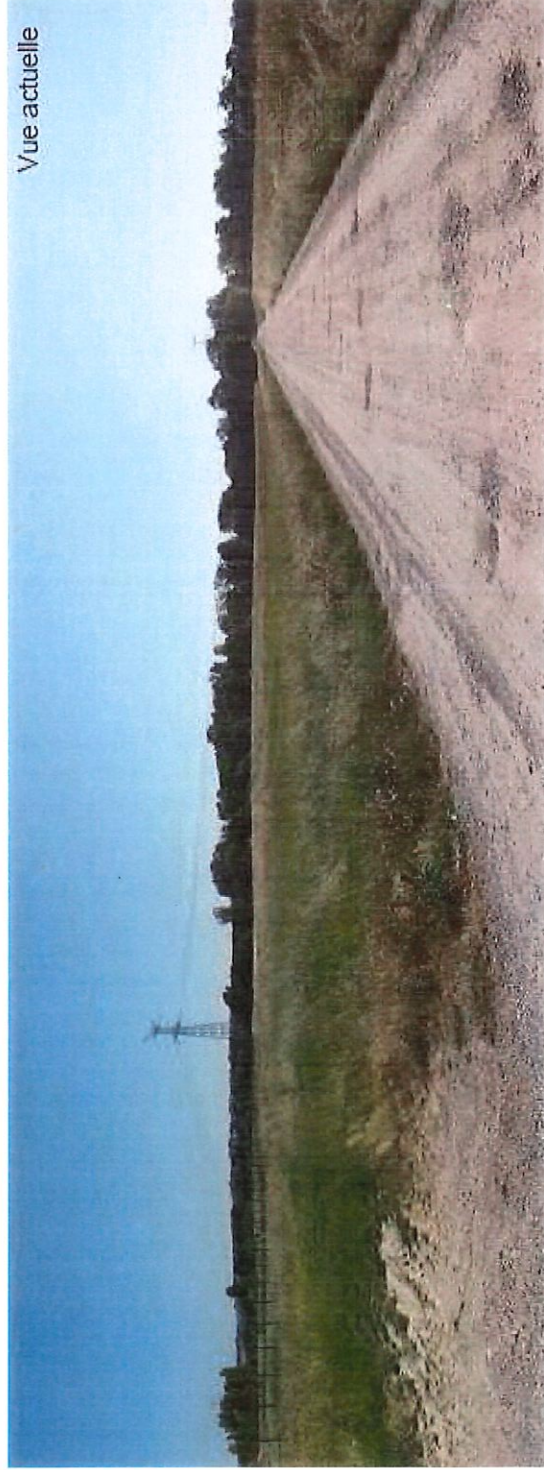
Photomontage 2 avec haie

L'implantation d'une haie paysagère d'au moins 2,5m de hauteur est un moyen **efficace** et **écologique** permettant **d'annihiler l'impact paysager** du projet sur son environnement

MESURES PAYSAGÈRES



e-sweet
ENERGIES

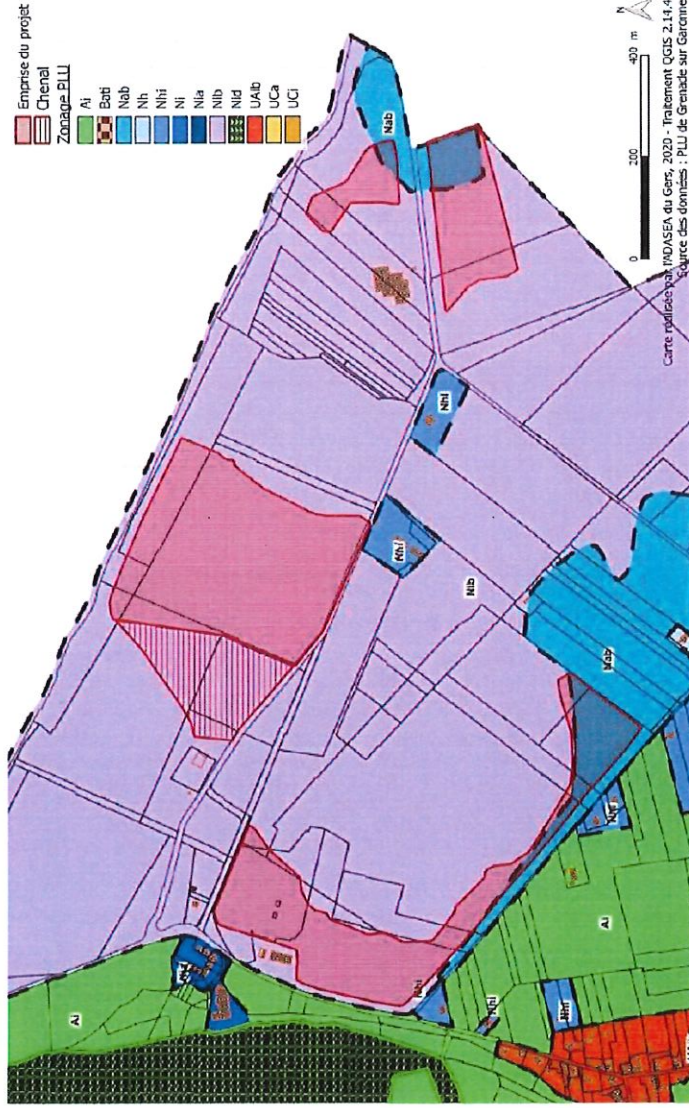


L'implantation d'une haie paysagère d'au moins 2,5m de hauteur est un moyen **efficace** et **écologique** permettant **d'annihiler l'impact paysager** du projet sur son environnement

URBANISME



e-sweet
ENERGIES



Les parcelles sont classées en zone N au PLU de la commune (Nib et Nab)

Un parc solaire photovoltaïque est considéré comme une construction et installation nécessaire aux services publics ou d'intérêt collectif (arrêts des Cours Administratives d'appel de Bordeaux (n° 14BX01130 du 13 octobre 2015) et de Nantes (14NT00587 du 23 octobre 2015)) + arrêté du 10 novembre 2016

Une procédure de « déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU » devra être engagée par la commune pour passer le zonage en Npv

REVENUS FISCAUX

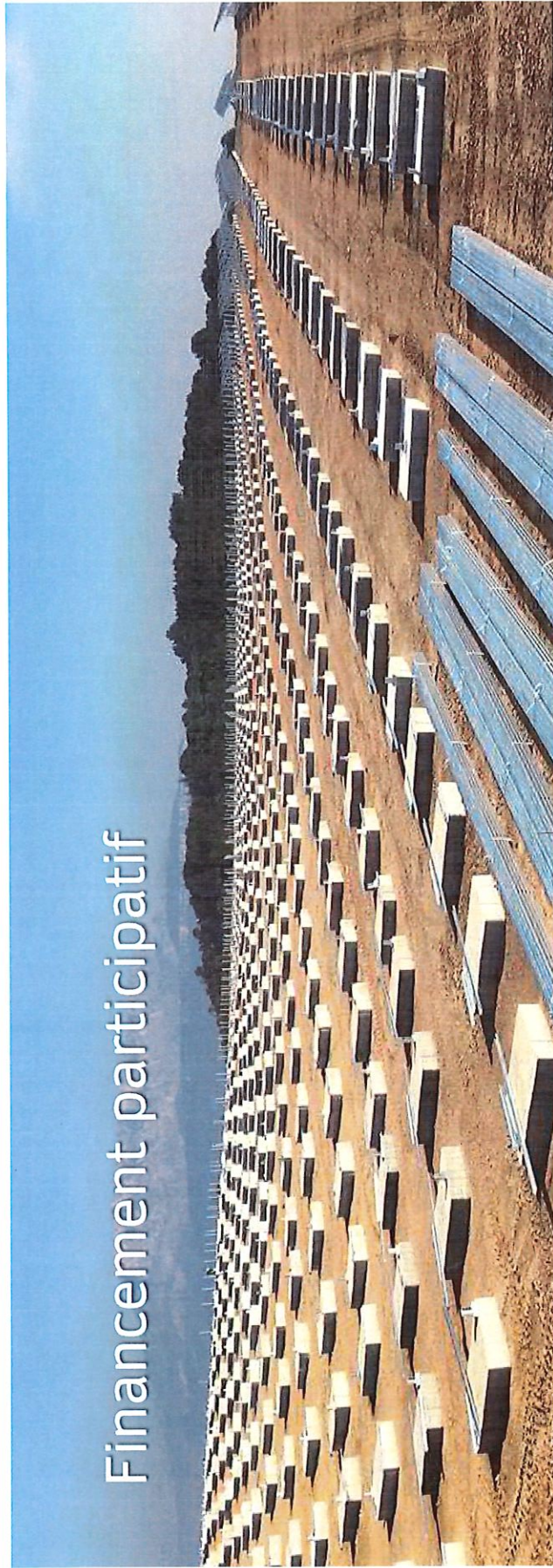


Retombées fiscales totales estimées pour un projet de 26,5 MWc :

99 218€ par an

Collectivité	Commune de Grenade	Communauté de communes des Hauts Tolosans	Département Haute-Garonne
IFER/an (€)	-	36 094	36 094
CFE/an (€)	-	11 045	-
TFPB/an (€)	13 575	440	-
CVAE/an (€)	-	317	547
Total/an	14 049 €	48 443€	36 374 €
Taxe d'aménagement	66 225 €	-	17 218 €

Financement participatif



FINANCEMENT PARTICIPATIF

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), du 18 Août 2015, a autorisé, article 111, le **financement participatif pour les énergies renouvelables**.

Urbasolar est en mesure de proposer différents schémas de prise de participation dans les projets de centrales, intégrant du **financement participatif**.

Modulaires, ils s'adaptent aux besoins et souhaits de chacun, et se veulent vertueux en matière d'intégration locale, sociale et environnementale.

Coopération

Participation

Partenariat

Association



53 projets financés

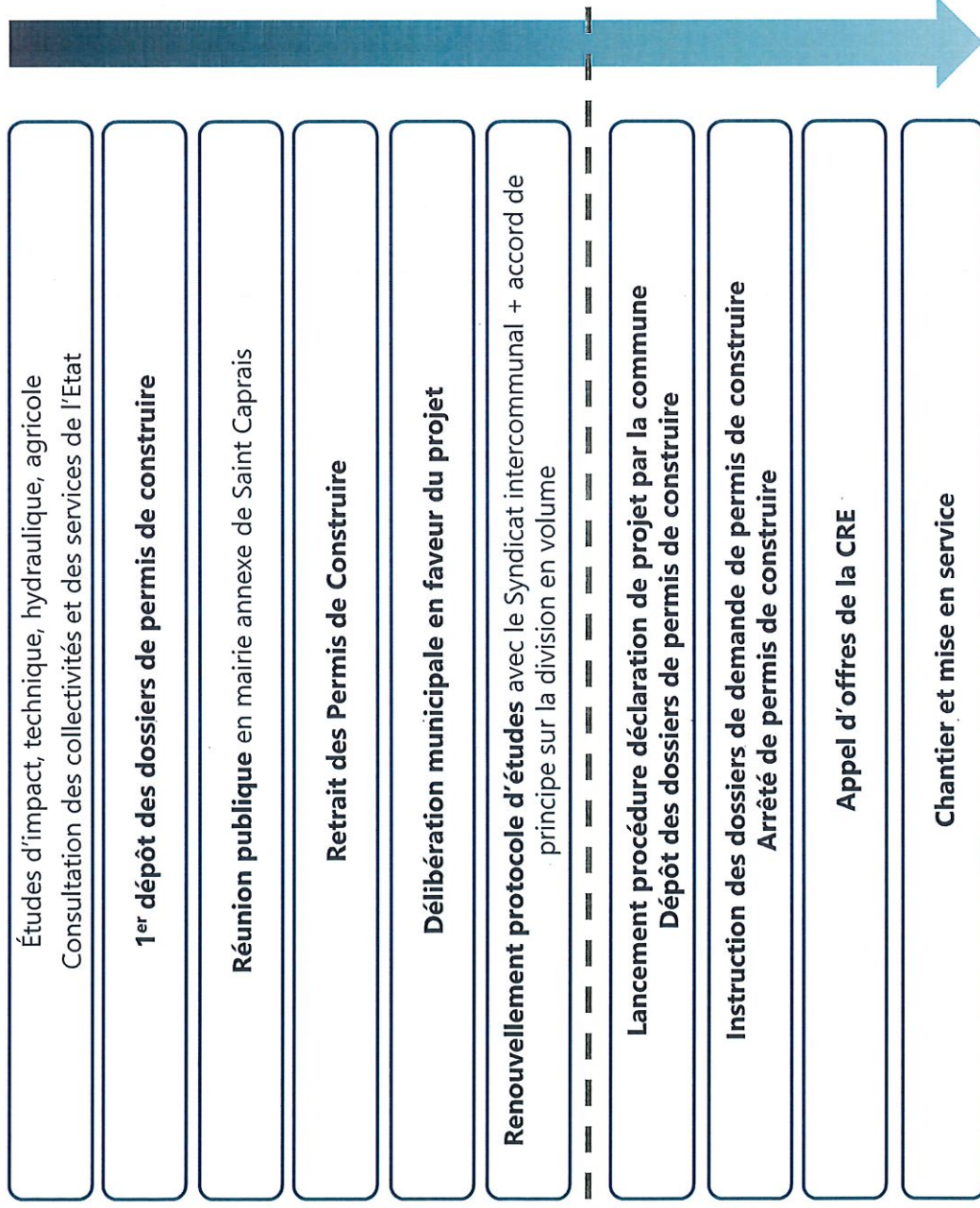
15 millions d'€ collectés auprès de

3 300 citoyens

Pour exemple, nous avons collecté 1 049 k€ sur le projet de centrale solaire de Nersac auprès de 109 investisseurs, 696 k€ sur le projet Saint Pierre de Cole auprès de 71 investisseurs ou encore 865 k€ pour La Chapelle Gonaguet auprès de 104 investisseurs.

URBASOLAR

CALENDRIER DU PROJET



Études d'impact, technique, hydraulique, agricole Consultation des collectivités et des services de l'Etat	3 ans	Janvier 2018 à Janvier 2021
1^{er} dépôt des dossiers de permis de construire	x	19 Janvier 2021
Réunion publique en mairie annexe de Saint Caprais	x	22 juin 2021
Retrait des Permis de Construire	x	Septembre 2021
Délibération municipale en faveur du projet	x	14 décembre 2021
Renouvellement protocole d'études avec le Syndicat intercommunal + accord de principe sur la division en volume	x	15 mars 2022
Lancement procédure déclaration de projet par la commune Dépôt des dossiers de permis de construire	x	Automne 2022
Instruction des dossiers de demande de permis de construire Arrêté de permis de construire	10 mois	Été 2023
Appel d'offres de la CRE	3 mois	Automne 2023
Chantier et mise en service	10 mois	Septembre 2024 à juillet 2025

VOS CONTACTS



Olivier Mormiche

Associé fondateur

+33 (0)6.17.15.19.39

olivier.mormiche@e-sweetenergies.com

Julien Picart

Directeur développement Centrales au sol

+33 (0)6.88.99.18.31

picart.julien@urbasolar.com

URBASOLAR

